

## Pièces à fournir pour une demande d'agrément PLAI, PLUS ou PLS

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à diverses dispositions concernant l'attribution de prêts et de subventions pour la construction, l'acquisition, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation d'immeubles en vue d'y aménager avec l'aide de l'Etat des logements ou des logements-foyers à usage locatif

### DOSSIER ADMINISTRATIF

- La **lettre de demande**
- La **fiche descriptive de l'opération** mentionnant son identification, ses caractéristiques techniques, le nombre et les types de logements par produit de financement
- La justification de la **disponibilité du terrain ou de l'immeuble** (titre de propriété, ou promesse ou acte de vente, bail emphytéotique, à construction ou réhabilitation, délibération si foncier communal, contrat réservation si vefa)
- Le **permis de construire** ou son récépissé de dépôt de demande
- La convention APL pour les PLS (validée par service instructeur)
- La liste des réservataires

### DOSSIER TECHNIQUE

- Le **tableau des surfaces** habitables et annexes signé, par logement, permettant de déterminer la surface utile de l'opération
- Les **plans** de l'opération : situation, masse, façades, étages, coupes
- L'**échancier prévisionnel** de l'opération (dont les dates pour OS, DAT et livraison)

### DOSSIER FINANCIER

- Le **prix de revient** prévisionnel, hors taxes et TTC avec TVA à taux réduit, précisant la charge foncière ou immobilière, le prix de revient du bâtiment ou du coût des travaux, les honoraires
- Le **plan de financement** prévisionnel comprenant les caractéristiques des prêts (durée, préfinancement, différé d'amortissement)
- L'**équilibre financier** prévisionnel comprenant les hypothèses économiques prises en compte
- Le détail et justificatif de la demande de **majoration de loyer**
- La **fiche analytique et technique**